

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
 D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Pyrénées-Orientales

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
 Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
 Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
 Vu le décret n° 2006- 1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
 Considérant l'avis favorable rendu par Commission Administrative Paritaire en séance du 25 juin 2019

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2019

CLASSEMENT NOM et Prénom	Situation actuelle Grade - Echelon	Promouvable à la date du
1- Mme QUER Nathalie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe - 7 ^{ème} échelon	01/07/2019
2- Mme PIERRE Marie Mélanie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe – 3 ^{ème} échelon	01/07/2019

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au comptable de la collectivité,
- Notifié aux l'intéressées.

Le Président,
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Signature aux intéressées

Fait à PERPIGNAN le 1 juillet 2019

Le Président
 Robert GARRABÉ

